



Elections et votes

Notre assembl e g n rale du 24 mai 2018 de Lausanne a d   tre interrompue pr matur ment en raison de circonstances ext rieures. Le proc s-verbal de cette assembl e est joint au pr sent bulletin. Le vote par correspondance n cessaire suite   cette interruption a eu lieu. Le budget pour 2019 et les cotisations annuelles (inchang es   CHF 600 pour les membres ordinaires et CHF 150 pour les membres extraordinaires) ont  t  accept es sans opposition. B le a  galement  t  choisie pour accueillir le congr s anniversaire les 05-06.09.2019. Le comit , tel que propos , a  t   lu   une  crasante majorit . En 2019, il se composera donc comme suit :

Pr sident : Stefan Holland-Cunz, B le

Vice-Pr sident : Benjamin Liniger, Bienne/Berne

Secr taire g n ral : Marc Schumacher, Zurich

Caissier : Alexander Mack, St-Gall

Pr sident commission formation postgradu e : Daniel Weber, Zurich

Assesseur : Samuel Christen, St-Gall

Past-Pr sidente : Val rie Oesch, Aarau

Karin Geiger-Timm a  t  nomm e v rificatrice des comptes. Le comit  regrette vivement qu'  la fin du mandat de Nicolas Lutz en tant que past-pr sident (selon le tournus), le dernier repr sentant de la Suisse romande doive quitter le comit . La recherche de candidats pour le comit  est extr mement difficile et nous tenons   remercier chaleureusement Alexander Mack pour sa volont  de s'engager au sein du comit . En vue toutefois de repr senter les diff rentes r gions, un repr sentant de la Suisse romande doit imp rativement occuper la prochaine place vacante. Ou mieux encore, une repr sentante. Car les femmes aussi sont fortement sous-repr sent es au comit  !

Accr ditation du programme de formation postgradu e en chirurgie p diatrique

Par d cision du 31 ao t 2018, le chef du D partement f d ral de l'int rieur, le Pr sident de la Conf d ration Alain Berset, a accr dit  sans conditions pour une p riode de sept ans le programme de formation postgradu e des chirurgiens p diatres. Cela signifie que le programme soumis par notre commission de formation postgradu e a  t  enti rement accept  par les commissions comp tentes de l'ISFM et de la Conf d ration. Nous joignons   ce bulletin la d cision du DFI. Il convient de mentionner en particulier que cette lettre rel ve que « la commission de formation postgradu e, et avec elle la SSCP, ont pris les bonnes d cisions pour l'avenir et que la transparence des rapports au sein de la SSCP m rite d' tre salu e ». Nous souhaitons ici exprimer notre reconnaissance et nos remerciements   la commission de formation postgradu e, men e par son Pr sident le Prof. Daniel Weber, pour cette accr ditation  logieuse et pour le travail de longue haleine en faveur de l'une des t ches fondamentales de notre soci t ,   savoir la formation postgradu e des jeunes chirurgiens p diatres. Le DFI  crit par ailleurs dans sa d cision que « la commission d'experts (de la Conf d ration) soutien  galement la cr ation d'une formation approfondie afin que la chirurgie p diatrique soit mise sur pied d' galit  avec les autres disciplines chirurgicales et que l'am lioration des soins m dicaux soit garantie ». La cr ation d'une formation approfondie en chirurgie p diatrique sp cialis e est donc  galement pleinement soutenue par la Conf d ration.

DRG

Lors de sa derni re r union du 21 septembre 2018, le comit  a rencontr  les deux d l gu s DRG, Peter Esslinger, de Lucerne et Martina Frech, de B le. Un expert a expliqu  les probl mes que posent les DRG pour la chirurgie p diatrique et ils ont  voqu  ensemble des  bauches de solutions. Mais les deux d l gu s du DRG ont encore un long chemin devant eux et beaucoup de travail   faire. Il est  galement apparu  vident qu'ils ne parviendront   rien   eux seuls. La collaboration avec toutes les cliniques de soins stationnaires, afin de r colter les donn es et informations n cessaires, est essentielle si l'on veut pouvoir apporter des am liorations pour la chirurgie p diatrique dans les DRG. Les d l gu s DRG et le comit  d pendent donc de l'appui de tous. Cette question devra  galement  tre discut e lors de la conf rence de m decins chefs.

Elaboration du nouveau tarif ambulatoire

Le projet TARCO de la FMH a été mené à bien et le corps médical a ratifié la nouvelle structure du tarif ambulatoire. Depuis le début de l'année, la FMH est en négociation avec les partenaires tarifaires. Comme on peut l'imaginer, elles sont extrêmement difficiles et les sociétés de disciplines, comme la SSCP, n'ont plus d'influence sur le cours des discussions. Le 25 octobre 2018, la Chambre médicale de la FMH a approuvé définitivement la structure des prestations négociée (nomenclature) présentée et incluant les modèles de coûts et les points tarifaires (conformément au navigateur tarifaire « structure des prestations ambulatoires ») en tant que résultat de la première étape des négociations. Cette structure des prestations négociée sera déposée pour un examen préalable par le Conseil fédéral et l'OFSP. La Chambre médicale a approuvé la marche à suivre pour les négociations avec les partenaires tarifaires en vue de l'élaboration des règles de facturation tarifaires, des conventions, du transcodage et des simulations en tant que résultat de la deuxième étape. Ce résultat sera présenté aux organes d'approbation internes de la FMH (Assemblée des délégués et Chambre médicale) en avril / mai 2019.

D'autre part, des progrès ont été réalisés dans les démarches de la fmCh d'introduire des tarifs forfaitaires pour les prestations ambulatoires. Les chirurgiens pédiatriques ont (enfin) été impliqués dans ce processus. La première rencontre avec des représentants de la SSCP, de la fmCh et de santésuisse a eu lieu le 5 septembre 2018. Malheureusement, dans le cadre de cette première phase, seule santésuisse est impliquée du côté des assureurs et non l'AI, de sorte que toutes les opérations prises en charge par l'AI ne peuvent pas être forfaitisées en l'état. Néanmoins, certaines interventions ont été définies et leurs coûts sont maintenant déterminés dans différents milieux (cabinets privés, centres ambulatoires, petits hôpitaux, grands hôpitaux (universitaires)). De cette façon, une base de données pour le calcul des forfaits est créée. Nous sommes encore loin d'atteindre notre objectif, mais nous sommes enfin sur la bonne voie.

Groupe parlementaire Médecine de l'enfant et de l'adolescent

Grâce à notre membre Conrad E. Müller, la présidente et des représentants de la Société Suisse de Pédiatrie et de psychiatrie, ainsi que de la Société Suisse de psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent ont pu participer le 24 septembre 2018 à Berne à la fondation de l'Intergroupe parlementaire médecin pédiatrique. Ce groupe réunit des représentants de la pédiatrie, des parlementaires fédéraux de tous les partis et régions, de même que l'OFSP et santésuisse. La participation à ce groupe parlementaire nous permettra d'établir des contacts directs au sein du Palais fédéral et de pouvoir faire entendre nos préoccupations auprès des plus hautes instances. Le groupe vient d'être fondé et son impact réel doit encore être prouvé. Mais le lancement est demeure en tous les cas un succès pour les chirurgiens pédiatres.

Nouvelle ordonnance sur la radioprotection

Le comité porte l'attention sur le fait qu'une nouvelle ordonnance sur la radioprotection est entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018. Une des innovations les plus importantes : l'ordonnance prévoit une nouvelle obligation, explicitement mentionnée, de suivre périodiquement tous les cinq ans une formation continue dans le domaine de la radioprotection et de l'application pratique des rayonnements ionisants. Celle-ci doit être assurée par un concept interne et mis en œuvre par le spécialiste en radioprotection d'entreprises. Toutefois, le règlement ne définit pas de manière contraignante le champ d'application (nombre de crédits requis) ou le contenu de cette formation continue, de sorte qu'elle ne peut que difficilement être contrôlée. Nous souhaitons néanmoins attirer l'attention des responsables des cliniques sur la nouvelle ordonnance sur la radioprotection et sur l'obligation de formation qui en découle. De plus amples informations de la FMH/ISFM sur ce sujet sont disponible sous le liens suivants https://www.fmh.ch/files/pdf20/info_StSV_f.pdf.

Numéro de membre

A la demande de certains membres, nous avons introduit des numéros de membre, ceux-ci étant nécessaires pour l'inscription à certains cours de formation continue. Chaque membre peut demander son numéro personnel de membre SSCP au caissier.

Félicitations

L'un de nos membres, le Prof. Frank-Martin Häcker, a été élu président du Chest Wall International Group (CWIG) lors de la réunion annuelle du groupe à Séoul en juin. Le CWIG est la plus grande société scientifique traitant de tous les aspects de déformations thoraciques. Il succède au Prof. Hyung Park de Séoul, une référence mondiale dans ce domaine. On mesure l'importance de ce poste, considérant que son président d'honneur n'est autre que le Prof. Donald Nuss. La SSCP félicite cordialement le Prof. M. Häcker pour cette honorable élection et lui souhaite beaucoup de succès et de joie dans ses nouvelles fonctions.

Dates

La journée de formation continue 2019 aura lieu le 29 mars 2019 à Aarau. Le congrès du 50^e anniversaire de la SSCP se tiendra les 5 et 6 septembre 2019 à Bâle.